

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/12/2007

A 17 H 00

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 11 décembre 2007, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. BOUTTER G., BOUTRON G., MAREK R., WOZNIAK JL., ZANN J., BATON J., A. BOHL, BOUTRON F., FREY R., GAMBS A., HERSTOWSKI T., JAGER R., KOENIG G., KRZYZANSKI P., MORITZ P., WOLF JF.,

M. MAIWURM E. entre en séance à compter du point II/1. Il avait donné procuration à M. BOHL pour les points précédents.

M. LONGONI J.P. entre en séance à compter du point I/5. Il avait donné procuration à M. DASTILLUNG pour les points précédents.

Etaient excusés : Mme JACQUEMIN J., M. SIKORSKI R. qui ont respectivement donné procuration à M. KOENIG G. et Mme RESLINGER H.

M. HOFFMANN R. qui a donné procuration à M. PEXOTO qui était lui-même absent.

Secrétaire de séance : M. BOUTRON Gaston

Liste des affaires soumis au conseil communautaire :

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1 - Débat d'orientation budgétaire 2008
- 2 - Assurance d'un plateau porte engins pour le service Espaces Verts - Communication
- 3 - Assurances d'un fourgon TRAFIC et d'une CLIO - communication
- 4 - Remboursement du 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers professionnels
- 5 - Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.
- 6 - Mise à disposition de logement pour raison de service

II - MEDIATHEQUE

- 1 - Réalisation d'une médiathèque par la ville de Creutzwald

III - MARCHES - TRAVAUX

- 1 - Marché à bons de commande - Nettoyage des avaloirs et curage du réseau assainissement de la ville de Creutzwald
- 2 - Renouvellement du contrat de vérification périodique de deux disconnecteurs au stade nautique de Creutzwald

IV - CREATION - SUPPRESSION DE POSTE

- 1 - Modification du tableau des emplois

V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

1 - Approbation du CRAC (Compte rendu annuel à la collectivité), de l'avenant N° 3 au traité de concession, d'une convention financière.

VI - DIVERS ET COMMUNICATION

I - Affaires financières

1 - Débat d'orientation budgétaire 2008

M. le Président présente les grandes orientations du budget primitif 2008 qui s'établissent comme suit :

I - Budget Général

A - Fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à environ 5 836 727 €.

Les principales dépenses prévues sont :

- Services généraux :	400 085 €
- Bibliothèque :	176 100 €
- Stade Nautique :	911 638 €
- Voirie :	334 755 €
- Contingent Incendie :	470 000 €
- Collecte et traitement des ordures ménagères :	1 650 000 €
- Développement économique :	204 000 €
- Participation au Budget Assainissement (eaux pluviales) :	128 000 €
- Dotations aux amortissements :	272 434 €

Les recettes de fonctionnement, quant à elles se répartissent sur la base des taux des 4 taxes de 2007.

	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- TH :	0.862	0.862
- TFB :	1.04	1.04
- TFNB :	3.81	3.81
- TPU :	7.97	7.97

Le montant de la Taxe sur les Ordures Ménagères serait fixé à 980 000 € sur la base d'un taux de 7.34%, comme en 2007.

Les recettes se décomposent comme suit :

- Fiscalité (4 taxes) :	2 365 000 €
- Compensations de l'Etat (TP) :	876 085 €
- T.O.M. :	980 000 €
- Recettes du tri sélectif :	120 000 €
- DGF :	1 127 222 €
- Entrées piscine :	155 000 €

Comme les années précédentes il ne serait pas versé de dotation de compensation aux communes membres.

B - Investissement

L'aménagement des zones économiques nécessite l'inscription de 810 000 €.

Le coût des travaux de voirie de la rue de Longeville - 3^{ème} tranche est de 700 000 € TTC. Le Département de la Moselle sera sollicité à hauteur de 30% du montant HT, soit à hauteur de 175 500 €. Le conseil communautaire sollicite également l'aide du FIBM et de la DDR.

II - Budget Assainissement

A - Fonctionnement

Dépenses et recettes s'élèveraient approximativement à 1 100 000 € en maintenant le montant de la redevance d'assainissement à 0.90 € HT.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Le poste Dotation aux amortissements : 505 000 €
- La gestion de la station d'épuration de CREUTZWALD : 420 000 €

La prime d'épuration est estimée à 120 000 Euros.

La participation du budget principal s'élèverait à 128 000 €.

B - Investissement

Le coût des travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche de la rue de Longeville est de 180 000 € HT.

325 000 € sont prévus pour l'amélioration du réseau existant.

Après la présentation du projet, M. le Président ouvre le débat.

M. KRYZANSKI estime, au vue du taux de la population active au chômage qui s'élève à près de 15% à Creutzwald, que la CCW doit mener une politique économique offensive, d'autant plus que la fiscalité est très faible. Selon lui l'avenir est à l'innovation, à l'export. Il pense également développer une stratégie commerciale avec Saint-Avold et Valmont. Creutzwald n'est pas une ville dortoir !

M. le Président rappelle que Creutzwald possède 200 ha de zones d'activités, ce qui représente environ 6 000 emplois. La création de l'eurozone et le renforcement de l'axe Saint-Avold - Creutzwald - Uberherrn - Sarrelouis devront attirer une nouvelle population. Il faut profiter de l'influence du Luxembourg qui rayonnera encore pendant plusieurs décennies. M. le Président rappelle également que la CCW possède un service de développement économique alors que de très nombreux EPCI en sont dépourvus. Il convient de pérenniser les emplois. Actuellement le développement endogène a porté ses fruits car, comme tout le monde peut le constater sur le site Internet de la CCW par exemple, les entreprises creutzwaldoises ont créées des emplois. Pour une croissance exogène, la CCW a adhéré à l'Agème.

M. WOZNIAK ajoute que la consommation électrique a augmenté de 7% sur les deux seuls mois de septembre et octobre 2007. Ce pic est dû à la hausse de l'activité industrielle.

M. le Président insiste sur la nécessité de créer des solidarités en fonction des zones d'activités existantes. Une stratégie commune de développement doit être menée entre Creutzwald et Uberherrn.

M. BOHL approuve et cite l'exemple de la liaison TER Nancy - Luxembourg financée par la Région Lorraine. Il faut avoir une vision territoriale des projets

2 - Assurance d'un plateau porte engins pour le service Espaces Verts - Communication

Rapporteur : M. le Président

La CCW a fait l'acquisition d'un plateau porte engins Boeglin

Les services ont consulté 2 groupes d'assurances et ont obtenu 2 réponses (AXA et SWISS LIFE).

Monsieur le Président a retenu l'offre de l'assurance AXA représenté par M Laurent Esse.

Le montant annuel s'élève à 70 € toutes taxes comprises

Monsieur le Président conformément à la délégation du 08 février 2007 a procédé à la signature du contrat pour une durée d'un an.

Acte de cette communication est donné au Président

3 - Assurances d'un fourgon TRAFIC et d'une CLIO - communication

Rapporteur : M. le Président

La CCW a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules:

- 1 RENAULT CLIO pour les services administratifs
- 1 RENAULT TRAFIC pour le service assainissement

Les services ont consulté 3 groupes d'assurances et ont obtenu 3 réponses (AGF, AXA et SWISS LIFE)

Monsieur le Président a retenu les offres de l'assurance Swiss Life représenté par M.Philippe Renard pour ces deux véhicules.

Les montants annuels s'élèvent à :

- 276,87 € TTC pour la CLIO
- 352,92 € TTC pour le TRAFIC

Monsieur le Président conformément à la délégation du 08 février 2007 a procédé à la signature des contrats pour une durée d'un an.

Acte de cette communication est donné au Président

4 - Remboursement du 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers professionnels

Rapporteur : M. le Président

En 2006 et 2007, la Commune de Creutzwald a versé au SDIS le 13^{ème} mois de deux sapeurs-pompiers professionnels du Centre de Secours de Creutzwald pour des montants respectifs de 4 366.05 € et 4 397.72 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de rembourser ces deux sommes à la Commune de Creutzwald.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

En réponse à M. BATON, M. le Président indique que cet avantage est définitivement acquis pour ces 2 pompiers.

5 - Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Rapporteur : M. Le Président

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Dans les conditions définies par son règlement intérieur, Le FSL accorde des aides financières à des personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement :

- Du loyer, des charges et des frais d'assurance locative.
- Des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le Conseil général souhaite que le forfait de contribution, fixé en 1990 lors de la création du FSL à 0.23 € ,soit porté à 0.25 € par habitant, afin de tenir compte de nouveaux facteurs, dont:

- L'élargissement du champ d'intervention du FSL depuis la Loi de 2004 et l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur en janvier 2006.
- L'augmentation du coût de l'énergie.
- Une paupérisation d'une partie de la population et des charges locatives plus lourdes.

Le Conseil général a, pour sa part, affecté au FSL les crédits supplémentaires qui se sont avérés nécessaires durant l'exercice 2006 et a voté au budget primitif 2007 des crédits en forte augmentation (3 036 000 € au BP 2007 contre 1 977 890 € au BP 2006).

De ce fait, afin de combler l'écart entre le montant de notre contribution initiale et l'aide apportée dorénavant par le Conseil général à nos administrés, il est proposé au conseil de la Communauté de Communes du Warndt d'émettre un avis favorable à la participation financière sollicitée à hauteur de 0.25 € par habitant, soit 4 852.75 € et d'autoriser le Président à signer la Convention à intervenir avec le Conseil général de la Moselle.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

M. le Président énumère l'ensemble des domaines d'intervention du FSL pour répondre le plus précisément possible à la question de M. KRZYSANSKI. Il précise également que la pauvreté touche de plus en plus de personnes.

M. GAMBS demande à qui il faut adresser une demande d'aide.

M. le Président fait savoir que ces dossiers sont gérés par les assistantes sociales.

M. LONGONI entre en séance durant la discussion de ce point.

6 - Mise à disposition de logement pour raison de service

Rapporteur : M. le Président

Conformément à la loi du 28/11/1990 relative à la fonction publique territoriale, le conseil municipal de la ville de Creutzwald a fixé lors de sa réunion du 21/12/1990 la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement en raison des contraintes liées à l'exercice des ces emplois.

Le concierge de la piscine bénéficiait de cet avantage qu'il a conservé lors du transfert de cet équipement à la CCW conformément à l'article 64 de la loi du 12 juillet 1999.

Il est proposé au conseil communautaire de confirmer la gratuité du logement, du chauffage, de l'eau et de 500 KWh/an d'électricité pour le concierge du Stade Nautique ainsi que pour tout autre concierge que la CCW serait amenée à embaucher.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

M. BOHL ajoute que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du juge des comptes qui a contrôlé la ville de Creutzwald en 2007. Selon ce juge le transfert d'une personne à la CCW n'entraîne pas le transfert automatique des avantages.

II - Médiathèque

1 - Réalisation d'une médiathèque par la ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

La commune de Creutzwald aménage une médiathèque dans l'immeuble de la Bisten situé rue de l'Eglise sur une surface de 1 500 m² et des réserves.

La commune de Creutzwald souhaite se doter d'une médiathèque au sens contemporain du terme pour s'ouvrir aux moyens modernes de communication et d'information.

Ces moyens visent l'ensemble de la population de Creutzwald mais aussi celles des communes membres de la CCW à l'instar de la bibliothèque intercommunale existante.

Compte tenu de la situation transfrontalière, ce projet consiste à initier entre les médiathèques et les bibliothèques de Saint-Avold, de Sarrelouis, une coopération visant à la spécialisation de chacun de ces équipements dans une langue étrangère.

La médiathèque et la bibliothèque de Creutzwald se concentreraient sur la langue allemande en développant l'accueil d'enfants allemands par des animations en langue allemande avec les éducatrices. Ces animations sont déjà assurées actuellement mais uniquement lors des congés scolaires. Un fonds de documents pour l'apprentissage des langues françaises et allemandes serait créé à partir de plusieurs supports. Ceci suppose la réalisation de zones d'accueil partagées pour des ateliers divers (audio, vidéo, lecture, internet, etc,...).

Le projet de médiathèque prévoit une section audiothèque, une section vidéothèque, un espace internet, un espace fond lorrain, un espace lecture hebdomadaire et périodique, un espace enfant, un espace pluridisciplinaire réservé aux enfants de 0 à 6 ans, un autre pour les 6-9 ans et encore un espace pour les 9-12 ans. Enfin une salle d'exposition et de conférence est prévue.

Il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable à ce projet.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

M. MAIWURM entre en séance avant la présentation de ce point.

Une vidéo projection animée par M. WOZNIAK a été organisée afin de permettre à l'ensemble du conseil communautaire de prendre connaissance du projet de médiathèque qui sera réalisé par la ville de Creutzwald.

M. BOHL rappelle que l'actuelle bibliothèque est la propriété de la ville de Creutzwald, tout comme le sera la future médiathèque.

M. WOZNIAK précise que cette médiathèque sera un véritable outil de formation, de développement induit.

M. KRZYSANSKI qui souhaite que soit intégré un espace consacré à l'Union Européenne demande si une réflexion a déjà été menée sur les techniques de protection contre le vol.

M. WOZNIAK explique qu'aucun dispositif antivol n'est prévu sur les livres. Cependant des pastilles seront insérées dans les CD et DVD.

Néanmoins, ajoute M. BOHL, en passant la surface de 500 m² à 1 500 m², les coûts de fonctionnement seront forcément majorés.

III - Marchés - travaux

1 - Marché à bons de commande - Nettoyage des avaloirs et curage du réseau assainissement de la ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Une mise en concurrence selon procédure adaptée a été lancée le 3 octobre 2007 en vue de la mise en place d'un marché à bons de commande pour les

travaux de nettoyage des avaloirs et de curage du réseau d'assainissement de la ville de Creutzwald.

Huit entreprises ont demandé le dossier de consultation. Six entreprises ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la délégation de pouvoir du 8 février 2007, Monsieur le Président a décidé d'attribuer le marché à la société SOWAX de Creutzwald sur la base d'un détail estimatif témoin s'élevant à 30 140.00 € H.T. par an, reconductible trois fois.

Acte de cette communication est donné au Président

2 - Renouvellement du contrat de vérification périodique de deux disconnecteurs au stade nautique de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 8 Février 2007, Monsieur le Président a confié à la société SOGEA EST, 19 route d'Eschau - 67403 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, le contrat de vérification périodique des deux disconnecteurs du stade nautique de Creutzwald pour un montant annuel de 743.66 € T.T.C. soit un contrôle semestriel à 371.81 € T.T.C.

Acte de cette communication est donné au Président

IV - Création - suppression de poste

1 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : M. le Président

Pour permettre le bon fonctionnement des services, il y a lieu de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2008, le tableau des emplois communaux comme suit :

- 1) Création de :
 - 1 poste d'agent de maîtrise
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'assistante qualifiée de conservation de 1^{ère} classe
- 2) Suppression de :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'assistante qualifiée de conservation de 2^{ème} classe

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

V - Développement économique - emploi

1 - Approbation du CRAC (Compte rendu annuel à la collectivité), de l'avenant N° 3 au traité de concession, d'une convention financière.

Rapporteur : M Le Président

Le bilan global actualisé qui s'équilibre aujourd'hui à 11 584 168 € en dépenses et en recettes fait apparaître des restes à réaliser :

- ✓ de 1 410 428 € en dépenses : aménagement de la parcelle restante qui fait l'objet actuellement d'une maîtrise d'œuvre attribuée à la société SEBA de Metz après consultation de la SEBL)
- ✓ de 1 528 883 € en recettes correspondant aux cessions à venir.

Les chiffres définis dans le cadre de l'étude financière seront affinés lors de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le bilan de l'opération tient compte du versement d'une participation financière de la Communauté de communes pour un montant de 674 835 € dont 374 835 € ont déjà été versés.

La concession prenant fin le 31/12/2007 il est également nécessaire de la prolonger dans le cadre d'un avenant (avenant N° 3) pour une durée de 4 ans jusqu'au 31/12/2011.

Cet avenant acte d'autre part la participation financière mentionnée plus haut (674 835 € dont 374 835 € déjà été versés).

Une convention financière acte d'autre part le versement d'une avance de trésorerie dans le cadre de l'opération, à ce jour déjà versée pour un montant de 229 133 € et dont le remboursement est prévu lors de la clôture de la concession.

Il est demandé au conseil communautaire :

- ✓ de donner son aval au montant des participations financières de la CCW au profit de l'opération, arrêtée à la somme de 674 835 €, conformément au C.R.A.C (Compte-rendu à la collectivité) établi au 31/12/2006
- ✓ d'approuver et des signer le projet d'avenant N° 3 au traité de concession du 18 Octobre 1994 relatif au Parc d'activités Sud
- ✓ d'approuver et de signer le projet de convention financière relatif au Parc d'Activités Sud

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

VI - Divers et communication

M. MAIWURM présente une boîte destinée aux DASRI. Il indique que les personnes peuvent se la procurer dans les pharmacies. Elle est destinée à recueillir les seringues, aiguilles, cotons souillés,... Un système verrouille définitivement la boîte remplie. L'utilisateur devra la ramener à la déchetterie qui la fera incinérer via le sydeme. Il précise que la traçabilité est effective depuis l'approvisionnement jusqu'à l'incinération. Le coût total annoncé est de 30 000 €, la boîte seule revenant à 1.60 €.

M. le Président remercie le service économique pour l'aide qu'il a apportée à la société Steeltech désormais sortie d'un redressement judiciaire. Le travail en partenariat a permis la sauvegarde de l'entreprise.

En réponse à M. KRZYSANSKI, M. le Président assure que l'entreprise a déjà trouvé des commandes fermes pour les trois prochains exercices. D'autres contrats sont en cours.

M. le Président informe l'Assemblée que la société Arma Ingenierie située à Creutzwald depuis 1997 et qui compte 50 salariés vient d'intégrer le groupe d'études Polymont comprenant 1 500 salariés. Grâce à ce rapprochement, la société Arma Ingenierie va pouvoir se développer car le problème financier lié au cap des 50 salariés va être pris en charge par le groupe complet. De plus, la société creutzwaldoise va pouvoir élargir son champ d'application à l'automobile et à l'aérospatiale.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 19h00 en souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année aux membres présents et à leur famille.